

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Fort de France, le 11 mars 2022

Prolongation des mesures de lutte contre la propagation de l'épidémie de covid 19 en Martinique

La hausse des contaminations à la covid 19 ne permet pas la levée des mesures en cours à la même vitesse que l'hexagone. C'est pourquoi, à l'issue des habituelles concertations, le préfet de la Martinique, le directeur général de l'ARS et le recteur ont convenu des modalités suivantes :

1. Maintien du couvre-feu de 22h à 05h et de l'application du passe sanitaire dans les lieux où il reste obligatoire.

Les forces de l'ordre seront fortement mobilisées afin de veiller au respect de ces règles.

2. Maintien dans les établissements scolaires du protocole de **niveau 2** (cours en présentiel avec port du masque).

Les précisions seront apportées par le rectorat et les chefs d'établissements.

Ces dispositions sont mises en place pour 2 semaines et feront l'objet d'une clause de revoyure.

Contact presse :

communication@martinique.gouv.fr
ars-martinique-communication@ars.sante.fr
communication@ac-martinique.fr